

SOCIOLOGIE

EPREUVE COMMUNE : ORAL

Cécile Brousse et Pierre Mercklé

Coefficient : 2

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

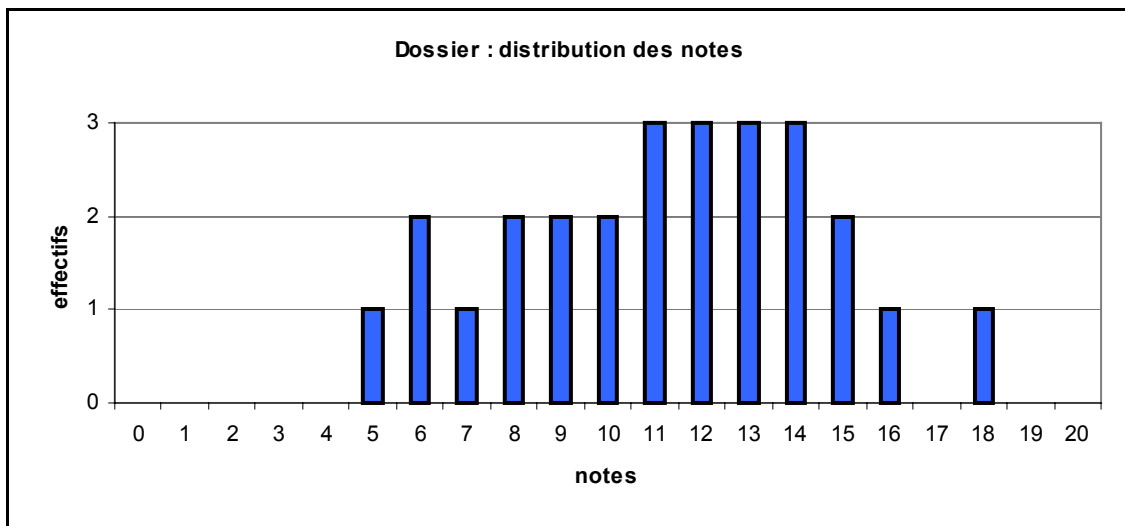
Type des sujets donnés : documents

Modalités de tirage du sujet : un seul sujet

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun. La calculatrice est autorisée et est fournie par l'Ecole Normale Supérieure dans la salle de préparation

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

26 candidats ont passé l'épreuve du commentaire de dossier en sociologie. Les notes s'échelonnent de 5 à 18. L'écart-type est de 3,3. Dix candidats sur 26 ont une note inférieure ou égale à 10, et la moyenne s'élève à 11,2.



Principe de l'épreuve

Chaque dossier comprenait environ six tableaux statistiques ou graphiques extraits d'un ou de plusieurs articles récents, ou bien encore d'ouvrages de sociologie. Le dossier ainsi constitué était de plus systématiquement précédé d'une note méthodologique intitulée « Pour comprendre ces résultats », destinée à apporter aux candidats des précisions sur l'origine et le mode de construction et de présentation des données statistiques, ainsi que sur certains des termes employés dans les documents.

Les candidats étaient appelés à proposer un commentaire de 15 minutes, qui était suivi d'une discussion avec le jury d'une dizaine de minutes, essentiellement des points de l'exposé à

corriger ou approfondir. Un même dossier était commenté successivement par trois candidats, après avoir été tiré au sort par le premier candidat de chaque série ainsi constituée.

Commentaire du jury

Le niveau d'ensemble des candidats a paru cette année satisfaisant, et le jury a été favorablement impressionné par la qualité d'ensemble de quelques prestations, qui ont fait preuve à la fois d'une bonne maîtrise des documents proposés, d'une attention aux modes de présentation et de construction des données, mais aussi d'une véritable capacité de problématisation, d'articulation et de mise en perspective. Il est à signaler de plus qu'aucun candidat, cette année, n'a refusé de façon flagrante le principe de l'épreuve, en éludant les documents proposés.

S'il est cependant une règle qui a été trop fréquemment malmenée, c'est celle du respect du temps imparti pour le commentaire : si aucun candidat n'a fait d'exposé trop court, en revanche, la moitié ont dépassé le temps fixé à 15 minutes, et huit d'entre eux ont même dû être interrompus par le jury avant le terme de leur exposé, ce qui est évidemment très pénalisant.

Sur le fond, le jury reste particulièrement sensible à un certain nombre de qualités d'expression et d'argumentation, tant s'agissant de la lecture et de l'interprétation des documents proposés que de l'organisation du propos selon une problématique cohérente.

Ainsi, le jury tient à rappeler que les candidats doivent démontrer leur capacité à présenter et à décrire correctement graphes et tableaux, en commençant par mettre en évidence les faits les plus généraux, pour seulement ensuite s'attacher à des analyses plus détaillées. De ce fait, le jury a été amené à sanctionner nettement les candidats qui ne prenaient pas la peine de proposer un cadrage quantitatif ou un ordre de grandeur général des phénomènes qui étaient proposés à leur réflexion, ainsi que celles et ceux qui se contentaient de descriptions sibyllines. Des affirmations de ce genre : « L'évolution est de 70 », ou « On a 45 pour 10-19 » ne sauraient tenir lieu de description pertinente, et les candidats doivent garder à l'esprit qu'ils se soumettent à un exercice de communication, dans lequel leur capacité à se faire comprendre, y compris par exemple du public qui se tient derrière lors de l'épreuve et qui n'a pas les documents sous les yeux, est évaluée de façon très attentive. De la même façon, les candidats devraient garder à l'esprit une exigence somme toute banale de la description, celle du réalisme des énoncés, qui devrait interdire d'affirmer avec aplomb qu'il y avait 38 400 électeurs inscrits en France en 1995. Enfin, s'agissant de l'analyse des courbes chronologiques notamment, il leur est rappelé qu'il doivent décrire non ces courbes elles-mêmes mais les phénomènes qu'elles représentent, et donc qu'il faut dire que « le taux de suicide se stabilise », plutôt que : « la courbe s'aplatit ».

Cette année, les sujets proposés, conformément à l'avertissement explicitement intégré dans le rapport de l'année dernière, intégraient un certain nombre de difficultés techniques spécifiques, face auxquelles le jury voulait voir les candidats à l'œuvre : un certain nombre de graphes et de tableaux mettaient donc en œuvre des modes de présentation statistique reposant sur des régressions logistiques (dossiers 4, 6, 7 et 8), des analyses factorielles des correspondances (dossiers 1 et 4) ou des odds-ratio (dossier 2). Ces difficultés ont révélé de très importantes disparités entre les candidats : tandis que certains faisaient preuve d'une bonne compréhension des graphes de projections d'analyses factorielles, et qu'un candidat se

montrait même brillant dans son utilisation et sa discussion des odds-ratio, la majorité ne semblait cependant avoir qu'une maîtrise superficielle du raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », au cœur pourtant désormais de l'orthodoxie statistique : capables d'en expliquer le principe, les candidats « craquaient » pourtant dans la discussion, en invoquant régulièrement, pour commenter l'effet d'une variable sur le phénomène observé, un autre facteur explicatif lui-même pourtant déjà inclus dans la régression proposée. Ainsi, pour expliquer le fait que les agriculteurs partaient en vacances moins souvent que d'autres catégories sociales, des candidats ont souligné qu'ils ressentaient moins le besoin de quitter leur lieu d'habitation parce qu'ils vivaient à la campagne. Dans la mesure où la variable « catégorie de commune » (urbaine ou rurale) figurait dans la régression logistique, ce raisonnement n'était pas pertinent. Il aurait fallu mettre en avant les habitudes culturelles ou les contraintes temporelles liées au fonctionnement de leur exploitation. Le jury rappelle donc la nécessité d'un approfondissement de ces méthodes, et réaffirme sa volonté de confronter à nouveau les candidats à ces difficultés l'année prochaine.

De façon plus générale, c'est la place même qui doit être faite aux éléments documentaires qui a semblé suscité chez les candidats de nombreuses hésitations. Sur ce point, et au vu d'un certain nombre de prestations, le jury estime indispensable de rappeler certaines exigences fondamentales : tout d'abord, l'exposé ne saurait se réduire à une succession sans ordre de descriptions des documents : une problématique doit être affirmée, un questionnement élaboré, qui procède par l'articulation ordonnée d'une série d'interrogations, d'hypothèses et d'affirmations, que le recours aux documents viennent ensuite éclairer, illustrer, démontrer, nuancer ou discuter. Cette tendance à « décrire avant d'affirmer », à analyser sans problématiser, a souvent produit des exposés trop faiblement structurés, ou organisés seulement superficiellement selon des plans convenus ou bien peu convaincants. Ensuite, il convient de signaler aux candidats qu'une façon sans doute judicieuse de mettre les documents en perspective, peut consister en un effort systématique pour articuler plusieurs documents entre eux, en comparant ou confrontant les lectures partielles. Enfin, il est rappelé aux candidats qu'il ne leur est pas interdit de faire état d'une réflexion sur les modes de construction des données et de présentation des documents, réflexion à laquelle les invitait systématiquement la note « Pour comprendre ces résultats », qui a pourtant été très largement ignorée : les discussions qui ont suivi les exposés ont même souvent montré que, souvent, ces notes n'avaient pas été lues pendant la préparation, ce que le jury ne peut que regretter. Ainsi, le jury a attendu vainement une réflexion sur la construction des catégories d'ouvriers et d'employés dans la nomenclature des PCS comme pouvait le suggérer la rubrique « Pour comprendre ces résultats ».

Liste des dossiers traités

1. La sociabilité (5 documents)

HERAN François (1988), « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et statistique*, n° 216, décembre 1988

2. Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur (6 documents)

BLÖSS Thierry, ERLICH Valérie (2000), « Les nouveaux “acteurs” de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 4, 2000, pp. 747-775

3. Les transformations de l'emploi des ouvriers et des employés non qualifiés depuis 20 ans (6 documents)

CHARDON Olivier (2001), «Les transformations de l'emploi non qualifié depuis 20 ans», *INSEE Première*, n° 760, février 2001

CHARDON Olivier (2001), «La qualification des employés», *INSEE Document de travail*, n° F0202, mars 2002

AUBRY Bernard (2001), «Recensement de la population de 1999 : les métiers se redéplient sur le territoire métropolitain», *INSEE Première*, n° 792, juillet 2001

4. Bonheur et travail (6 documents)

BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel (1997), « Faut-il travailler pour être heureux ? », *INSEE Première*, n° 560, décembre 1997

BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel (à paraître), *Bonheur et travail*, Paris, Département de Sciences sociales de l'École normale supérieure, INSEE, DARES

5. Apparence physique et choix du conjoint (5 documents)

BOZON Michel (1991), « Apparence physique et choix du conjoint », in HIBERT Thérèse, ROUSSEL Louis, *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, Puf, INED, coll. « Congrès et colloques », n° 7, Actes du IX^{ème} Colloque national de démographie, Paris, 3, 4 et 5 décembre 1991, pp. 91-110

6. Insécurité et sentiment d'insécurité (6 documents)

CRENNER Emmanuelle (1996), « Sécurité et sentiment d'insécurité », *INSEE Première*, n° 501, décembre 1996

MICHAUDON Hélène (2001), «Le cadre de vie des plus de 60 ans », *INSEE Première*, n° 760, février 2001

ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée, POTTIER Marie-Lys, LAGRANGE Hugues (1999), « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquête de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 2, 1999, pp. 255-294

7. La non-participation politique (6 documents)

HERAN François, ROUAULT D. (1995), « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits », *INSEE Première*, n° 397, juillet 1995

HERAN François (1997), « Les intermittences du vote. Un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *INSEE Première*, n° 546, septembre 1997

8. Les départs en vacances (6 documents)

ROUQUETTE Céline (2001), « Départs en vacances : la persistance des inégalités », *Economie et statistique*, n° 345, novembre 2001

9. Les conditions de travail (7 documents)

GOLLAC Michel, VOLKOFF Serge (1996), « Citius, altius, fortius. L'intensification du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, septembre 1996, pp. 57-67

CEZARD Michel, HAMON-CHOLET Sylvie (1999), « Travail et charge mentale », *Premières informations et premières synthèses*, DARES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, n° 27-1, 1999

BUE Jennifer, ROUGERIE Catherine (2000), « L'organisation du travail : entre contrainte et initiative », *Les Dossiers de la DARES*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation française, n° 4, 2000

10. Le suicide (6 documents)

SURAUULT Pierre (1995), « Variation sur les variations du suicide en France », INED, *Population*, 4-5, 1995, pp. 983-1012

SURAUULT Pierre (1992), « Nuptialité, divorcialité et suicidité : des ruptures à rapprocher ? », INED, *Population*, 4, 1992, pp. 1042-1044

NIZARD Alfred (1998), « Suicide et mal-être social », INED, *Population et Sociétés*, 334, avril 1998

JOUGLA Eric, RICAN Stéphane, PEQUIGNOT Françoise, LE TOULLEC Alain (2000), extrait de « Les inégalités sociales de santé », INSERM, La Découverte, 2000, pp. 147-162